



Réglementation Générale de Protection des Données personnelles (RGPD)

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016 – entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018), nous avons récemment mis à jour notre politique de confidentialité.

I - Pourquoi nous communiquer vos données personnelles ?

1) Sur le portail famille

- Votre état-civil, pour mieux vous identifier et pour votre facturation
- Votre situation familiale – accompagnée de la copie du jugement attestant du mode de garde si concerné/e – pour s'assurer du/des responsable/s légal/aux
- Votre adresse postale, pour la transmission de la facturation
- Vos coordonnées téléphoniques personnelles, pour vous joindre facilement en cas d'urgence
- Votre adresse email, pour la création de votre espace et vous communiquer les informations relatives à votre enfant, au fonctionnement des structures et aux démarches administratives.
- Vos garanties d'assurance, pour s'assurer de la protection de votre/vos enfant/s en cas d'accident dans le cadre péri et extrascolaire
- Vos renseignements CAF, MSA – accompagné de votre attestation – pour vous permettre de bénéficier d'un tarif adapté à votre quotient familial.
- Les renseignements concernant les accompagnateurs ou parent séparé, pour qu'ils puissent à prendre en charge votre enfant à la sortie de l'accueil de loisirs ou de garderie
- Autoriser ou non votre/vos enfant/s à repartir seul/s à la fin de l'accueil de loisirs
- Autoriser votre/vos enfant/s à participer à toutes les activités
- L'attestation Allocation Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), pour permettre au SEJI de bénéficier du bonus inclusion CAF

2) Sur la Fiche sanitaire de liaison - cerfa-10008-02

- L'état-civil et le sexe de votre/vos enfant/s, pour mieux l'/les identifier
- Les renseignements médicaux – accompagnés de la copie du carnet de vaccination avec les vaccins obligatoires à jour – pour identifier les éventuels problèmes d'allergies, troubles de la santé et PAI de votre/vos enfant/s et assurer son/leur bien-être et sa/leur sécurité au sein de la collectivité
- Le nom du médecin de famille, son adresse et son numéro de téléphone, pour contacter un professionnel de santé en lien avec votre enfant en cas de problème ou d'urgence
- Le nom, prénom, la qualité ou le lien de parenté et le numéro de téléphone de la personne de votre choix à prévenir en cas d'urgence
- Autoriser les personnes responsables à prendre toutes les mesures nécessaires, le cas échéant, à contacter un médecin ou les services hospitaliers

3) Sur la fiche d'autorisation parentale pour la prise de photos et l'usage d'enregistrements vidéo dans le cadre des activités du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

- Une déclaration vous permettant d'autoriser ou de refuser, pour respecter le droit à l'image de votre/vos enfant/s

4) Sur la fiche d'autorisations parentales pour

- Autoriser ou non votre/vos enfant/s à repartir seul/s à la fin de l'accueil de loisirs
- Autoriser votre/vos enfant/s à participer à toutes les activités
- Déclarer exacts les renseignements portés sur la fiche d'autorisation et dans votre dossier
- Déclarer accepter les conditions de fonctionnement et règlements intérieurs des services péri et extrascolaires
- Décharger les responsables de la structure en cas d'accident survenu en dehors de la prise en charge de votre enfant
- Dégager le SEJI de toute responsabilité en cas de vol, casse ou perte d'objet personnel
- Vous engager à prévenir le SEJI de tout changement relatif aux renseignements fournis



Réglementation Générale de Protection des Données personnelles (RGPD)

Le tout, afin d'assurer la sécurité et les bonnes conditions de votre/vos enfant/s pendant et jusqu'à la fin des activités péri et extrascolaires.

En fournissant le brevet de natation pour s'assurer que l'enfant sait nager.

5) Sur « PayFip », le système de paiement en CB mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour les collectivités territoriales et en cas d'acceptation du service prélèvement automatique mise en place par le SEJI

- Vos coordonnées bancaires, pour payer vos factures péri et extrascolaires en ligne ou par prélèvement.

II – A qui transmet-on vos données personnelles ?

1) Les destinataires

- Le coordinateur enfance – jeunesse et le coordinateur des ACM
- Les directeurs et directeurs adjoints des accueils péri et extrascolaires, de loisirs des petites et grandes vacances
- Les animateurs des accueils péri et extrascolaires, de loisirs des petites et grandes vacances
- Les agents administratifs

2) Les organismes externes

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- La Trésorerie Principale de ROCHEFORT
- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Des liaisons informatisées sont mises en place avec les applications de la DGFIP HELIOS et « annuaire DGCP »
- La société VIP CONCEPT (logiciel familles)
- Le Syndicat mixte SOLURIS – système d'informations et gestion administrative et comptable du SEJI
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

	Fiche de renseignements familiaux	Fiche sanitaire (*)	Autorisation photo et vidéo	Autorisations parentales	Coordonnées bancaires
Coordinateur Enfance-Jeunesse & Coordinateur ACM	X	X	X	X	
Services administratifs	X	X	X	X	
Directeurs ALSH	X	X	X	X	
Animateurs ALSH	X	X	X	X	
Intervenants extérieurs	X	X	X	X	
DGFIP (TIPI Budget et HELIOS)					X

**les informations sont données en fonction des besoins dans le respect du secret médical*

III – Quelles sont nos mesures de sécurité pour protéger vos données personnelles ?

1) Les mesures de protection des logiciels

- Serveur et disque dur
 - Un système d'antivirus ESET ENDPOINT SECURITY



Règlementation Générale de Protection des Données personnelles (RGPD)

- 2) Les sauvegardes des données
 - Serveur et disque dur
 - Une télé sauvegarde pour tous les pro-logiciels
 - Une sauvegarde par W00X0
- 3) Les mesures de protection matérielle
 - Locaux administratifs
 - Système d'alarme
 - Armoire sécurisée fermant à clé

Les données personnelles ne sont en aucun cas vendues ou transmises à des fins commerciales

IV – Comment exercer vos droits de suppression ?

En nous autorisant ou non à les utiliser (cochez la case)

- OUI, j'autorise le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal à utiliser mes données personnelles
- NON, je n'autorise pas le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal à utiliser mes données personnelles, ce qui implique une non inscription aux services péri et extrascolaires

V – Combien de temps sont-elles conservées ?

Vos données personnelles sont conservées par nos services, le temps de l'inscription de votre/vos enfant/s au sein de la collectivité en base active, puis au sein d'une base d'archive intermédiaire pour une durée d'utilité administrative de dix ans, conformément à nos obligations légales.

Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal est à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet et vous remercie pour votre confiance dans l'utilisation de vos données.

Le Président

Jean-Pierre DBJAY

Fait à le.....

Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »

Signature du Responsable légal 1 :

Signature du Responsable légal 2 :